Séance ordinaire du Mardi 28 Mars 2017

Convocation : en date du 21/03/2017 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

<u>Présents</u>: Ms MAGNIER Christian - DEMAREST Johan - PARIS Didier - BLONDEL Frédéric - DEMONCHAUX David - GRINCOURT Adrien - MOREL Didier.

Mmes CLIPET Catherine - FLICOT Isabelle - MELLIER Isabelle.

Absent excusé: Mr CORNU Julien a donné procuration à Mme FLICOT Isabelle.

Le Mardi 28 Mars à 20 Heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur MAGNIER Christian, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Lecture est faite du compte rendu de la dernière séance qui n'appelle aucune observation. Il est adopté par le Conseil.

Désignation du secrétaire de séance :

Mme MELLIER est désignée secrétaire de séance.

Permanence du bureau de vote pour les élections présidentielles :

Le bureau de vote sera tenu par les membres du conseil pour les élections présidentielles du 23 avril et 7 mai prochain.

<u>Horaires</u>	<u>1^{er} tour</u>	2 ^{ème} tour
08h00 / 10h45	Magnier Christian	Magnier Christian
	Morel Didier	Demonchaux David
10h45 / 13h30	Demarest Johan	Cornu Julien
	Grincourt Adrien	Grincourt Adrien
13h30 / 16h15	Blondel Frédéric	Clipet Catherine
	Mellier Isabelle	Blondel Frédéric
16h15 / 19h00	Paris Didier	Demarest Johan
	Clipet Catherine	Flicot Isabelle

> Repas des aînés :

Le repas aura lieu le dimanche 30 avril et sera servi par la Drucatière.

Arrivée de Mr DEMAREST à 20h50.

Etude de sol pour le logement de Mr et Mme CORNET :

Monsieur Le Maire présente le devis de Routier Environnement à Oisemont pour une étude de sol. Celui-ci s'élève à 380,00€ TTC. Mr PARIS signale qu'aucun problème n'a jamais été détecté avec les précédents locataires. Mr DEFACQUES est venu sur le terrain avec Mr DEMAREST et pense que les tuyaux ont dû bouger.

Les membres du conseil souhaitent avoir le rapport du contrôle d'assainissement 2014 avant de valider

le devis. Celui-ci va donc être demandé à la Communauté de Communes.

Mr DEMAREST précise que la fosse septique va être à vider. Mr PARIS va se renseigner auprès de la Com de Com qui a cette compétence.

Rénovation du transformateur situé rue de l'Eglise :

Mme CLIPET présente le projet et informe qu'il est financé à hauteur de 50% par l'ERDF et 50% par la FDE à condition que les travaux soient réalisés par un chantier d'insertion. Le devis réalisé par l'« Association du Vimeu » s'élève à 2450 €. Toutefois, Mme CLIPET précise que la FDE finance ce projet à hauteur de 2000€. Celui-ci étant trop élevé, elle va donc demander d'autres devis.

Elle a également demandé un devis pour refaire le mur en parpaings à l'entrée de l'école avec un enduit façon torchis et pour la reprise du soubassement en briques pour le mur en face du monument aux morts. Ces deux devis s'élève à 650€ chacun.

Mr MOREL émet des réserves sur les personnes travaillant sur un chantier d'insertion.

> Subventions diverses :

Mr Le Maire demande de délibérer sur les subventions des associations du village ainsi que pour les demandes reçues par courrier, à savoir l'AFM Téléthon, et Adema 80.

Mme CLIPET signale que le siège social de la Croisée des Chemins se délocalise à Acheux-en-Vimeu. Les membres décident de délibérer favorablement à l'unanimité sur les subventions suivantes :

Associations	Montant
CAPG - CATM	400€
CCAS	300€
APAPE	150€
Société de Chasse	150€
Amicale des Sapeurs-Pompiers	150€
Toeufles Assiettes Club	300€
Patrimoine et Loisirs	600€

Questions diverses :

Fleurissement du village:

Mr PARIS pense qu'il serait souhaitable d'arrêter de planter des arbres ou des fleurs partout dans le village car cela demande beaucoup de temps pour l'entretien et c'est une perte de temps.

<u>Conseil Départemental</u>:

Mr Le Maire informe que le Conseil Départemental a pour projet de déclasser des voies actuellement départementales pour les remettre aux communes.

Produits phytos:

Mr PARIS demande si une dérogation a été demandée pour l'entretien du cimetière.

Communauté de Communes du Vimeu :

Un nouveau site internet de la Com de Com va être créé. Il sera consultable à l'adresse : www.ccvimeu.fr

Fête locale:

La fête aura lieu les 4 et 5 juin 2017 et sera animée par la fanfare de Berteaucourt-les-Dames.

Tempête du 13 janvier 2017 :

Un expert est passé et a décidé de verser la somme de 1656€ à la commune pour les dégâts occasionnés sur l'ancien bâtiment des pompiers. L'expert s'est basé sur le devis de Mr AUGER qui s'élevait à 2208€.

Mr PARIS va demander un devis pour la remise à neuf du bâtiment.

Modification de l'indice pour les indemnités des élus :

Suite à une modification de l'indice au 1^{er} janvier 2017, le centre des Finances Publiques a demandé de délibérer sur l'indice brut terminal de la fonction publique qui est de 1022. Les membres acceptent à l'unanimité.

Réparation sur le matériel roulant :

Mr PARIS informe que diverses réparations ont été effectuées sur le tracteur chez AUGER pour un montant d'environ 3500€. Il signale également que le tracteur tondeuse est actuellement en réparation chez PECQUERY à Eu.

Arbres sur la commune:

Mme CLIPET a contacté le Cabinet Roueche qui lui a confirmé qu'il n'y avait pas la nécessité d'abattre les arbres devant la future mairie. En revanche, il faudra abattre celui qui se trouve sur le pignon.

Mr Le Maire signale qu'un arbre est mort sur le terrain de foot et qu'il faut envisager de l'enlever. Mr PLUMACKER a demandé à Mr PARIS d'abattre 3 arbres de la commune se trouvant à proximité de son talus. Le conseil municipal décide qu'il n'est pas nécessaire de les abattre.

Jardin du souvenir:

Mme CLIPET présente le devis du fournisseur des Pompes Funèbres Lefevre pour la pose d'une stèle. Celui-ci s'élève à 3 140€ TTC pour un marbre brut et entre 2700€ et 2750€ TTC suivant la couleur pour un marbre poli. Mr MOREL pense que ce modèle de stèle est plus adapté pour les grandes villes.

Problème d'éclairage à Chaussoy:

Mr MOREL signale que l'éclairage à Chaussoy ne fonctionne toujours pas. La FDE 80 a été contacté à deux reprises à ce sujet, une relance va être faite à nouveau. Il signale également que des arbres s'appuient sur les câbles téléphoniques. Un courrier va être envoyé au propriétaire du terrain.

<u>Implantation d'un claustra</u>:

Mme CLIPET a demandé l'autorisation à Mr DE FRANCQUEVILLE pour implanter un claustra sur son terrain qui se trouve à la pointe de Rogeant. Ce claustra permettra ainsi de cacher les déchets de tonte. Son accord a été donné. En contrepartie, Mr DE FRANCQUEVILLE souhaite que la commune gère l'entretien du terrain. Les membres signalent que la commune l'entretien déjà.

Broyeur de végétaux :

Mme CLIPET signale que la commune de Tours-en-Vimeu loue un broyeur de végétaux au tarif de 100€ la demi-journée et souhaiterait le louer afin de récupérer du broyage pour pouvoir pailler les massifs.

Les élus souhaitent évaluer la quantité de branches à broyer avant de donner leur accord.

Création d'un poste :

Mme CLIPET s'est renseignée pour embaucher une personne en complément de Mr HAZARD, soit en contrat aidé (pris en charge à 90% payé par l'Etat), en emploi d'avenir (pris en charge à 75% payé par l'Etat), en alternance (MFR ou lycée agricole) ou encore en service civique (gratuit). Il lui ait répondu qu'il n'était pas question de prendre une seconde personne.

Bancs pour le village:

Mme CLIPET propose l'achat de 2 bancs à installer au terrain de football et l'autre au cimetière. Trois autres bancs (sans dossier) seront fait par Mr HAZARD.

Elle présente aux membres du conseil un catalogue de bancs et leur propose de réfléchir sur le modèle à choisir.

Signalisation de l'itinéraire de découverte des croix de Tuf :

Mme CLIPET souhaite que le circuit qui sert aux journées du patrimoine soit pérennisé. Les membres donnent leur accord.

La séance est levée à 23H20.